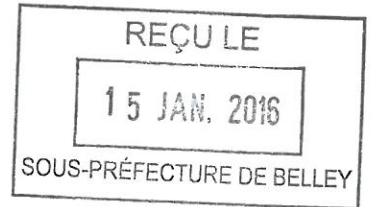


D2016-01.01

République Française
Département de l'Ain



Commune d'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	
En exercice :	21
Présents :	21
Absents :	0
Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil seize et le quatorze janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr **BERGER Charles, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **14 janvier 2016.**

Présents : Mmes GALLAND Suzanne, NARDINI Christelle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, BRODSKIS Anne, VUILLEROD Janick, LANZONI Noël, Mrs VUILLEROD René, RIERA Michel Charles, JAQUET Yves, BERNEL Denis, DECROZE Emmanuel, PONCET Emile, CODEX Joël, SPINELLANI Clément, JACOB René Christian, THEVENON Cyril, JACOB Quentin, ANGELIER Fabrice,

Absent : 0

Excusée : 0

Monsieur le Maire :

- ✓ Rappelle au Conseil qu'en vertu de l'article L.2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil. Ce qui fait six adjoints.
- ✓ Pour la commune d'ARBOYS EN BUGEY, le maire propose cinq adjoints.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE à cinq** le nombre des Adjoints au Maire de la commune avant de procéder à leur élection.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Belley pour visa.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Charles BERGER.

